

Il n'est pas possible de dire ce que « les théologiens » disent sur les pauvres et la pauvreté.

Par contre, il me semble que l'on peut distinguer au moins cinq manières dont les théologiens se rapportent aux pauvres pour penser en théologie.

1. les pauvres hors de leur champ de pensée,
2. être comme les pauvres,
3. être au service des pauvres
4. défendre les pauvres, lutter pour la justice et contre ce qui opprime les pauvres,
5. penser à partir des pauvres.

I – Un certain nombre de théologiens n'ont pas les pauvres dans leur champ de pensée.

II – Un autre volant de théologiens, en particulier en théologie spirituelle, vont envisager la manière de se rapporter aux pauvres en envisageant la suite du Christ en étant « comme les pauvres » ou « comme le Christ qui s'est fait pauvre ».

Un verset d'évangile qui pourrait inspirer cette direction pourrait être :

« Si vous ne devenez comme des tout-petits vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. » (Mt 18,3).

Ou bien l'hymne aux Philippiens

« 2, 5 Ayez en vous les dispositions qui sont dans le Christ Jésus : Le Christ Jésus, 6 ayant la condition de Dieu, ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu. 7 Mais il s'est anéanti, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes. Reconnu homme à son aspect, 8 il s'est abaissé, devenant obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix. »

III – Un troisième groupe de théologiens, en particulier des théologiens moralistes, vont porter du secours apporter aux pauvres : être bon et plein de sollicitude envers les pauvres, les malades, les estropiés, les marginalisés, comme l'a été Jésus.

On pourrait mettre cette catégorie sous l'égide de la parabole de Matthieu 25 :

« 34 Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde. 35 Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; 36 j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi ! »

Quelques textes de la tradition :

Saint Cyprien (vers 200-258) : « Comment le Christ pouvait-il nous provoquer davantage à la justice et à la miséricorde qu'en disant que ce qui est fourni au pauvre et à l'indigent est fourni à lui et en ajoutant qu'il était atteint par ce qui est refusé au pauvre et à l'indigent ? Ainsi que celui qui n'est pas mis en route par la considération de son frère dans l'Église se mette en mouvement à cause de la contemplation du Christ. C'est pourquoi donnez au Christ des vêtements terrestres, vous qui devez en recevoir de célestes ; donnez-lui la nourriture et le breuvage du siècle, vous qui devez accéder au céleste banquet avec Abraham, Isaac et Jacob. De crainte de récolter peu, semez beaucoup. Veillez tant qu'il en est temps à votre sécurité et votre salut éternel. » *De opera et eleemosynis*, P. L. 4, Col. 619.

Vincent de Paul (1576-1660) Le 11 novembre 1657 : « Voilà donc ce qui vous oblige à les servir avec respect, comme vos maîtres, et avec dévotion, parce qu'ils vous représentent la personne de Notre-Seigneur, qui a dit: “Ce que vous faites au plus petit des miens, je le tiendrai fait à moi-même (Mt 25,44).” (...) Votre principal soin, après l'amour de Dieu et le désir de vous rendre agréables à sa divine Majesté, doit être de servir les pauvres malades avec grande douceur et cordialité, compatissant à leur mal et écoutant leurs petites plaintes, comme une bonne mère doit faire ; car ils vous regardent comme leurs mères nourrices et comme des personnes envoyées de Dieu pour les assister. Ainsi vous êtes destinées pour représenter la bonté de Dieu à l'endroit de ces pauvres malades. » (X, 331; F. C. 685). Le 25 novembre 1658 : « Les pauvres sont nos maîtres ; ce sont nos rois ; il leur faut obéir, et ce n'est pas une exagération de les appeler ainsi, parce que Notre-Seigneur est dans les pauvres. » (X, 610 ; F. C. 867)

Pape François, Bulle d'indiction *Misericordiae vultus* (2016) § 15 : « J'ai un grand désir que le peuple chrétien réfléchisse durant le Jubilé sur les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles. Ce sera une façon de réveiller notre conscience souvent endormie face au drame de la pauvreté, et de pénétrer toujours davantage le cœur de l'Évangile, où les pauvres sont les destinataires privilégiés de la miséricorde divine. La prédication de Jésus nous dresse le tableau de ces œuvres de miséricorde, pour que nous puissions comprendre si nous vivons, oui ou non, comme ses disciples. Redécouvrons les œuvres de miséricorde corporelles : donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les étrangers, assister les malades, visiter les prisonniers, ensevelir les morts. Et n'oublions pas les œuvres de miséricorde spirituelles : conseiller ceux qui sont dans le doute, enseigner les ignorants, avertir les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyées, prier Dieu pour les vivants et pour les morts. ».

IV – Un quatrième groupe de théologiens vont se positionner pour les pauvres et la justice, et contre ce qui opprime les pauvres.

Les versets d'Évangile qui pourraient représenter ce courant pourraient être Mc 12,38-40 sur le bien des veuves.

38 Dans son enseignement, il disait : « Prenez garde aux scribes qui tiennent à déambuler en grandes robes, à être salués sur les places publiques, 39 à occuper les premiers sièges dans les synagogues et les premières places dans les dîners. 40 Eux qui dévorent les biens des veuves et affectent de prier longuement, ils subiront la plus rigoureuse condamnation. »

Ou bien des aphorismes du type : « Les premiers seront les derniers, et les derniers seront premiers. » (Luc 13,30)

Quelques textes de la tradition :

Saint Jean Chrysostome (344-407) : « Tu veux honorer le corps du Christ ? Ne le méprise pas lorsqu'il est nu. Ne l'honore pas ici dans l'église par des tissus de soie, tandis que tu le laisses dehors souffrir du froid et du manque de vêtements. Car celui qui a dit: "Ceci est mon corps" et qui l'a réalisé en le disant, c'est lui qui a dit : "Vous m'avez vu avoir faim et vous m'avez donné à manger." » *Sur Mt*

Saint Grégoire le Grand (540-604) : « Tous les hommes ont été tirés de la même terre : celle-ci appartient à tous, ses productions doivent servir à tous. Il y a des hommes qui revendiquent pour eux seuls le don que Dieu a destiné à l'usage de tous. Attention, ils seraient dans l'illusion s'ils s'imaginaient être innocents ! En effet, en ne partageant pas ce qu'ils ont reçu, ils deviennent meurtriers de leurs frères ; en se réservant ce que Dieu a destiné à l'usage de tous, ils tuent autant d'hommes qu'ils en laissent mourir de faim. Bien entendu, lorsque nous donnons aux miséreux ce qui leur est nécessaire, nous ne leur faisons pas de largesses, nous ne faisons que leur rendre ce qui leur appartient. Nous accomplissons un devoir de justice bien plus qu'un acte de bonté. » *Pastoral, 3ème partie*

Orléans 511¹ : Canon 5 : « Les biens donnés par le roi aux évêques doivent servir non seulement à l'entretien des édifices religieux mais au soulagement des pauvres et au rachat des prisonniers, sous peine d'excommunication. » Canon 16 : « L'évêque doit vêtir et nourrir les pauvres et les malades incapables de travailler. Si l'évêque qui le fait pourra être appelé "Père des pauvres", celui qui ne le fera pas sera réputé "Assassin de pauvres". »

Aix la Chapelle (Synode) 817 : Canon 141 : « Les évêques doivent établir dans leur ville un hôpital pour les pauvres et les étrangers. Les dons faits à l'Église seront répartis pour moitié aux clercs et pour moitié aux pauvres. Si l'Église est riche ce sont les deux tiers qui seront attribués aux pauvres. »

Vers 1210, le canoniste Huguccio, devenu ensuite évêque de Ferrare : « En droit naturel, tout est commun : on n'exclut pas la propriété, pas plus qu'on affirme la "communauté". Mais on veut dire ceci : en droit naturel, c'est-à-dire au jugement de la raison, tout est commun, ce qui signifie que tout doit être mis en commun avec les indigents, en temps de nécessité. [...] En droit naturel, tout est commun, cela veut dire que tout doit être mis en commun, selon les nécessités des autres. Nous suivons le mouvement de la raison humaine en déclarant que nous ne devons conserver pour nous que ce qui est nécessaire et que nous devons distribuer tout le reste au prochain. [...] Ainsi, selon cette interprétation, on dit 'biens d'autrui' tous les biens que nous possédons au-delà de ce qui nous est nécessaire, biens d'autrui en sens qu'ils doivent être mis en commun en temps de nécessité.» Dans cette perspective, « le même bien est propre et commun : propre quant à la propriété et au pouvoir de gestion, commun parce qu'il doit être mis en commun avec les autres en temps de nécessité. [...] Doit-on excuser celui qui vole, contraint par une très grande misère ? Il semble que non, car il vaut mieux mourir que de consentir au mal. Certains disent que l'affamé contraint de voler n'est pas disculpé du vol par nécessité et qu'il pèche mortellement (opinion du cardinal Robert de Courson). Quant à moi (Huguccio), je crois qu'il ne pèche pas en une telle circonstance, à savoir lorsque poussé par l'urgente nécessité il prend le bien d'autrui. De plus, il ne commet pas de vol car il croit, ou il est censé croire, que le propriétaire lui permettra de prendre. »

¹ Entre 511 et 845, plus de 10 conciles vont rappeler la nécessité pour l'Église de se préoccuper des pauvres. Certains le font parce que des manquements graves à ce devoir sont apparus ; d'autres, pour proposer un progrès, une nouvelle prise de conscience de la responsabilité de l'Église. Voir Odette PONTAL, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, Le Cerf, 1989.

Vers 1230, à Paris, Guillaume d'Auxerre : « Il est dans l'extrême nécessité. Il s'en suit que les biens sont mis en commun pour lui. Il peut donc prendre ce pain comme sien. Il ne pêche pas en le prenant. »

Vers 1300, Le Panormitain, juriste de Palerme : « En temps de nécessité, puisque toutes choses sont communes, le pauvre a-t-il un recours contre le riche qui refuse de le secourir ? Il a un recours contre le riche par l'office du supérieur (juge ou évêque). Celui-ci contraindra à venir en aide aux miséreux. De même, les marchands qui regorgent de stocks peuvent être contraints à donner gratuitement pour aider les pauvres, les gens instruits pour les conseiller, et les médecins pour les soigner. »

Léon XIII, Encyclique *Rerum novarum* (1891) : « Que le patron et l'ouvrier fassent tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire. Au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Si, contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne peut refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, il subit une violence contre laquelle la justice proteste. » (n° 34,4)

Paul VI, Encyclique *Populorum progressio* (1967) : « Le récent Concile l'a rappelé : “Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité.” Tous les autres droits, quels qu'ils soient, y compris ceux de propriété et de libre commerce, y sont subordonnés : ils n'en doivent donc pas entraver, mais bien au contraire faciliter la réalisation, et c'est un devoir social grave et urgent de les ramener à leur finalité première. » (n°22)

Jon Sobrino, *Jésus Christ Libérateur*, Le Cerf, 2014, p. 177-179 : « Les miracles révèlent en tout premier lieu la relation au Royaume de Dieu. Ce sont, avant tout, des signes de la proximité du Royaume. [...] Ces signes surviennent au milieu d'une histoire d'oppression. Les miracles ne sont pas seulement des signes bénéfiques, mais aussi des signes libérateurs. Ils se produisent dans une histoire où a lieu le combat entre Dieu et le malin. En effet, dans la mentalité juive, les maladies, dans le sens le plus large du terme, signifiaient qu'on était sous la domination du malin. Les miracles sont des signes contre l'oppression – et cela apparaîtra avec plus d'évidence dans l'expulsion des démons. Autrement dit, les miracles, comme toutes les activités et la praxis de Jésus, ne doivent pas être compris seulement à partir du royaume, mais aussi - dialectiquement - à partir de l'anti-royaume. C'est pourquoi il faut souligner non seulement leur aspect bénéfique en faveur de quelqu'un mais aussi leur aspect libérateur à l'encontre de quelqu'un ou de quelque chose. Cela est important pour comprendre pourquoi les miracles de Jésus génèrent de l'espérance et pas seulement de la joie. Ils génèrent de la joie, parce qu'ils sont bénéfiques, mais ils génèrent aussi de l'espérance parce qu'ils manifestent que les forces oppressives peuvent être mises en déroute. C'est pourquoi ils sont formellement signes du Royaume de Dieu. [...] Les pauvres qui avaient besoin du salut de leurs innombrables maux quotidiens sont ceux qui ont compris les miracles de Jésus, et non les groupes apocalyptiques qui attendaient des prodiges merveilleux comme des signaux de l'arrivée du Royaume. Par conséquent, pour comprendre les miracles de Jésus comme signe libérateur du Royaume, il faut se situer dans le lieu historique où ils se sont produits, les pauvres, car en dehors d'eux, ils perdent leur relation intrinsèque avec le besoin urgent de salut quotidien. »

V – Un cinquième et dernier type de positionnement : des théologiens pensent à partir des pauvres, de leur expérience et de leurs paroles.

Les versets d'Évangile au cœur de cette posture seraient en Mt 11 :

« 25 En ce temps-là, Jésus prit la parole et dit : « Père, Seigneur du ciel et de la terre, je proclame ta louange : ce que tu as caché aux sages et aux savants, tu l'as révélé aux tout-petits. 26 Oui, Père, tu l'as voulu ainsi dans ta bienveillance. 27 Tout m'a été remis par mon Père ; personne ne connaît le Fils, sinon le Père, et personne ne connaît le Père, sinon le Fils, et celui à qui le Fils veut le révéler. »

Quelques textes de la tradition :

Pie XI, Encyclique *Quadragesimo anno* (1931) : « Mais pour assurer pleinement ces réformes, il faut compter avant tout sur la loi de charité qui est le lien de la perfection (*Col 3,14*). Combien se trompent les réformateurs imprudents qui, satisfaits de faire observer la justice commutative, repoussent avec hauteur le concours de la charité ! Certes, l'exercice de la charité ne peut être considéré comme tenant lieu des devoirs de justice qu'on se refuserait à accomplir. Mais, quand bien même chacun ici-bas aurait obtenu tout ce à quoi il a droit, un champ bien large resterait encore ouvert à la charité. La justice seule, même scrupuleusement pratiquée, peut bien faire disparaître les causes des conflits sociaux ; elle n'opère pas, par sa propre vertu, le rapprochement des volontés et l'union des cœurs. [...] Une vraie collaboration de tous en vue du bien commun ne s'établira donc que lorsque tous auront l'intime conviction d'être les membres d'une grande famille et les enfants d'un même Père céleste, de ne former même dans le Christ qu'un seul corps dont ils sont réciproquement les membres (*Rm 12,5*), en sorte que si l'un souffre, tous souffrent avec lui (*1 Co 12,26*). » (n°148)

Joseph Wresinski, *Les pauvres sont l'Église*, 1986, p. 207 et 209. Question de Gilles Anouil : « Entre la réforme et la révolution, que choisissez-vous ? » Réponse du PJW : « La question est-elle vraiment là ? Les plus pauvres ont vu tant de révolutions et de réformes qui ne leur ont rien apporté. Les unes et les autres sont toujours des manières de redistribuer les cartes entre ceux qui jouaient déjà. Pour faire entrer de nouveaux joueurs, il ne suffit pas de redistribuer des cartes ; il faut changer les règles du jeu. [...] Le changement demandé est d'assumer pleinement la dignité des pauvres, de prendre leur pensée comme repère pour toutes nos politiques, leur espérance comme repère de toute action. Cette révolution-là dans la pensée et dans le regard sur l'homme, cette société s'identifiant tout entière à la demande des plus pauvres dérangent tout le monde. » « Comment être présent si le genre de vie des bidonvilles nous échappe, écouter sans connaître le sens des mots, communier à l'inconnu, aider sans savoir les besoins ? Aimer pour connaître et connaître pour aimer sont les fondements de toute approche fraternelle. »

François, *Evangelii Gaudium* (2013) : « 198. Pour l'Église, l'option pour les pauvres est une catégorie théologique avant d'être culturelle, sociologique, politique ou philosophique. Dieu leur accorde « sa première miséricorde ». Cette préférence divine a des conséquences dans la vie de foi de tous les chrétiens, appelés à avoir « les mêmes sentiments qui sont dans le Christ Jésus » (*Ph 2, 5*). Inspirée par elle, l'Église a fait une *option pour les pauvres*, entendue comme une « forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Église ». Cette option – enseignait **Benoît XVI** – « est implicite dans la foi christologique en ce Dieu qui s'est fait pauvre pour nous, pour nous enrichir de sa pauvreté ». Pour cette raison, je désire une Église pauvre pour les pauvres. Ils ont beaucoup à nous enseigner. En plus de participer au *sensus fidei*, par leurs propres souffrances ils connaissent le Christ souffrant. Il est nécessaire que tous nous nous laissions évangéliser par eux. La nouvelle évangélisation est une invitation à

reconnaître la force salvifique de leurs existences, et à les mettre au centre du cheminement de l'Église. Nous sommes appelés à découvrir le Christ en eux, à prêter notre voix à leurs causes, mais aussi à être leurs amis, à les écouter, à les comprendre et à accueillir la mystérieuse sagesse que Dieu veut nous communiquer à travers eux. »

Un exemple de texte de notre équipe de théologiens à Loyola Paris : Laure BLANCHON, Jean-Claude CAILLAUX, Christophe PICHON, *Au creux du malheur, la lumière ? À l'écoute de ceux qui passent par le gouffre*, Bruxelles/Paris, Éditions jésuites, Coll. Théologies pratiques, janvier 2024. Exemple : « Penser le salut... déplacements à l'école des plus pauvres », p. 61-73.